LES BOUCLES DU LAC - DIMANCHE 31 JANVIER 2027 – LE BROC

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 – L'épreuve :

Le Comité FSGT 06 organise le dimanche 31 Janvier 2027 la 5eme édition de la course « **Les Boucles du Lac** »**,** une course nature ouverte à tous sur le site du Parc Naturel Départemental du Lac du Broc.
Cette épreuve est ouverte aux coureurs à partir de la Catégorie Cadets et aux marcheurs, sur les chemins situés autour du Lac du Broc.

Les épreuves sont à parcourir individuellement sur une distance de :
- 10 km environ pour le Cross Long.
- 5,5 km environ pour le Cross Court, et la Marche (Nordique ou libre).
- 1.5 km et 2.5km pour les courses enfants.

Les épreuves sont composées de deux boucles, le départ et l'arrivée se feront au niveau de l'entrée Sud du Lac du Broc.
Le nombre des participants est limité à 200.
Les Départs se dérouleront :
- Cross Long à 10h00
- Cross Court à 10h20
- Marche à 10h20
- Courses destinées aux enfants à 11h30

Article 2 - Conditions d'inscription

- Être titulaire d'une licence FFA, FFTRI, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, UNSS en cours de validité pour la saison 2026/2027.
- Posséder un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois (pps.athle.fr).

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique. Vous pourrez nous les faire parvenir en pj lors de votre inscription sur internet.

Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) pour s'inscrire à la course conformément à la loi.

Article 3 - Inscription :

Le tarif de l'inscription au Cross Court est fixé à 8 €.
Le tarif de l'inscription au Cross Long est fixé à 12 €.
Tarif préférentiel à 5€ pour les licenciés omnisports FSGT (peu importe la course)
Le tarif de l'inscription aux Courses Enfants est fixé à 5 € (gratuit pour les licenciés FSGT).

Les inscriptions se feront **:**
- Sur Internet : ICI
- Au Comité FSGT, 27 Rue Smolett à Nice (avant le jeudi 28/01/2027).
- PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE !

L'inscription en ligne est possible jusqu'au jeudi 28 janvier 2027 minuit.
Les inscriptions par courrier doivent parvenir à l'organisation au plus tard ce même jour.
Attention ! Une inscription par courrier sans règlement ne sera pas enregistrée.

Article 4 – Engagement :

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
Sur simple demande écrite (mail ou courrier) effectué 7 jours avant l'épreuve, nous reportons gratuitement votre inscription pour l'édition suivante ou son montant servira d'avoir pour toute course organisée par le Comité FSGT 06.
Le Responsable Légal de coureur mineur devra autoriser son enfant à participer et attester d'une Assurance Responsabilité Civile.

Article 5 – Assurance :

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux Boucles du Lac du Broc auprès de la compagnie MMA IARD sous le N°147 204 577.
Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuel accident.
Le Responsable Légal des enfants, catégorie Cadet à Junior devra avoir signé l'autorisation parentale pour permettre à son enfant de participer.

Article 6 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera sur place le dimanche matin à partir de 8h45.
Les dossards seront remis en échange du PPS ou sur présentation de la licence sportive 2026/27.
Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire, le participant est susceptible de disqualification.

Article 7 – Logistique :

Commissaires de course, vélos ouvreurs, serre-file en fin de course, Service de Secouristes,
Barrières, Tables, Sono, Rubalise et repères visuels sur le parcours...
Les inscriptions sur place, les tables de remise des dossards, le Groupe électrogène seront situés sur le parking à l'extérieur du parc.

Article 8 - Ravitaillement :

Un ravitaillement prévu à l'arrivée.

Respectez l'environnement en gardant vos emballages sur le parcours et jusqu'à l'arrivée pour les jeter dans les poubelles mises à disposition près des ravitaillements et sur le site.

Article 9 - Contrôle :

Plusieurs points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'orienter les participants et d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.
Tout concurrent n'ayant pas été pointé à l'intégralité des points de contrôle sera disqualifié.

Article 10 - Commissaires :

Les contrôles sont effectués par des commissaires de course qui sont sous l'autorité du directeur de course et dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 11 – Chronométrage :

Le chronométrage sera effectué par TEMPUS TIMING, membre de la FSGT 06 et agréé par les Instances Sportives.

Article 12 - Classement et dotation :

Le classement sera affiché à mesure de l'arrivée des concurrents, toute réclamation devra être déposée auprès de l'organisateur dans un délai de 15 minutes après l'affichage du classement.
La remise des prix se fera aux environs de 12h30 et sera suivie d'un apéritif.

Cross Court et Cross Long :

Récompenses aux trois 1ers et 1ères scratch
Récompenses aux 1er et à la 1ère de catégories réparties comme suit (sans cumul) :
Cadets /Juniors/Espoirs/Senior/Master 0 à 10

Marche Athlétique et Nordique :

Récompenses aux trois 1ers et 1ères scratch

Courses enfants :

Tous les enfants qui participeront seront récompensés.

Challenge Club/Entreprises :

Classement au nombre et à la performance, seront récompensés (Pensez à préciser le nom de votre club/ entreprise lors de votre inscription).

Article 14 - Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

Non-port du dossard.
Aide extérieure ou par un autre concurrent.
Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
Anticiper le départ et/ou ne pas parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...), des sacs à déchets seront distribués aux équipes au moment du retrait des dossards.
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent. Avis du service médical.

Article 14 - Assistance médicale et sécurité :

Une équipe de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.
En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Article 15 – Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains dans le Parc Naturel Départemental du Broc, espace protégé, mis à disposition par le Département 06.
Des gobelets en plastique recyclable seront remis aux coureurs au moment de l'arrivée.
Des sacs poubelles seront également remis aux équipes de coureurs et spectateurs qui souhaitent participer au nettoyage du site de la Course.

Article 16 – Interdiction :

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, autres que ceux de l'organisation, sont formellement interdits sur le parcours.

Article 17 - Media :

La couverture médiatique est assurée en interne, par la presse locale et la presse spécialisée. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (photos, vidéos...).
CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'organisateur.

Article 18 - Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation en cas de force majeure (intempéries, décision administrative, crise sanitaire…).
En cas d'annulation ou de report, les inscriptions seront automatiquement transférées pour la date de report ou pour l'édition suivante.

Article 19 - Acceptation du règlement :

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs.
Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.
Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

FSGT
06
COURSES HORS STADE